

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Association Musique's Cool
Association loi 1901

Le présent règlement intérieur a pour objectif de préciser les règles de fonctionnement des cours et activités proposés par l'association **Musique's Cool**.

1. Adhésion

La participation aux activités de Musique's Cool implique l'adhésion à l'association et l'acceptation du présent règlement intérieur. L'adhésion est personnelle et valable pour la période indiquée lors de l'inscription.

2. Organisation des cours

Les jours et horaires des cours sont définis en accord avec les élèves ou leurs représentants légaux et les professeurs. Les adhérents sont invités à respecter les horaires convenus et à prévenir le professeur en cas d'absence ou de retard.

3. Annulation d'un cours par l'élève

Toute annulation doit être communiquée au professeur concerné **au minimum 24 heures avant l'heure prévue du cours**. En cas d'annulation moins de 24 heures à l'avance ou d'absence sans préavis, **le cours sera facturé et restera dû**, sauf cas exceptionnel ou de force majeure.

4. Annulation d'un cours par le professeur

Lorsqu'un cours est annulé à l'initiative du professeur ou de l'association, celui-ci pourra être reporté à une autre date convenue avec l'élève. À défaut de possibilité de report, le cours annulé ne sera pas facturé.

5. Respect des locaux et du matériel

Les adhérents s'engagent à respecter les locaux ainsi que le matériel et les instruments mis à leur disposition. Les élèves doivent utiliser le matériel de l'association conformément aux indications des professeurs.

6. Élèves mineurs

Les parents ou représentants légaux restent responsables des enfants mineurs avant le début et après la fin du cours ou de l'activité. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant sur le lieu du cours.

7. Droit à l'image

L'autorisation relative au droit à l'image fait l'objet d'un consentement distinct lors de l'inscription. Le refus d'autoriser l'utilisation de photographies ou de vidéos n'empêche en aucun cas l'adhésion ou la participation aux activités de l'association.

8. Acceptation du règlement

L'inscription aux activités de Musique's Cool implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement intérieur.

Musique's Cool
Association loi 1901